



RÉSOLUTION DU CRAIE SUR LA NÉCESSITÉ DE GARANTIR UNE ÉDUCATION DE QUALITÉ POUR TOUS PENDANT ET AU-DELÀ DES CRISES

Le Comité régional de l'IE Afrique, réuni en ligne les 24 et 25 février 2021,

Notant que :

1. La Région Afrique est confrontée à de multiples crises, notamment dans les domaines de la santé, de conflits et de changements climatiques, qui ont un impact négatif sur la fourniture d'une éducation de qualité pour tous ;
2. Les preuves montrent que la pandémie de la COVID-19 a exacerbé les inégalités préexistantes en Afrique en excluant les enfants marginalisés de l'accès à l'éducation de qualité ;
3. Les éducateurs et les apprenants sont en proie à l'insécurité en raison (i) d'attaques jihadistes dans des pays comme le Burkina Faso, le Cameroun, le Mali, le Mozambique, le Niger et le Nigéria ; et (ii) aux conflits armés et troubles civils dans des pays comme la République Centrafricaine, la République Démocratique du Congo, la Libye et le Soudan du Sud, entraînant la fermeture d'écoles chaque fois que des attaques se produisent ;
4. Le continent africain est également le théâtre de crises climatiques, notamment l'expansion rapide du désert du Sahara au Burkina Faso, au Cameroun, au Mali, en Mauritanie, au Sénégal et au Tchad, ainsi que les cyclones en Afrique australe, qui ont touché Madagascar, le Malawi, le Mozambique et le Zimbabwe, entre autres ;

Soucieux du fait que :

5. De nombreux enseignants et personnels d'appui à l'éducation ont été infectés et ont succombé à la COVID-19 ;
6. La COVID-19 et d'autres crises affectant le continent ont mis en péril les droits humains fondamentaux, y compris le droit à l'éducation ;
7. Toutes les crises énumérées ci-dessus constituent également une menace sérieuse pour la réalisation de l'Objectif de Développement Durable (ODD) 4 des Nations Unies sur une éducation de qualité et des objectifs de la Stratégie continentale d'éducation pour l'Afrique (CESA) 2016-2025 de l'Union Africaine ;
8. L'adoption de l'enseignement à distance comme solution pour maintenir l'offre d'éducation en temps de crise a révélé la « pauvreté numérique » et les inégalités sur le continent qui affectent les éducateurs et les apprenants, en particulier les plus marginalisés ;
9. La crise exacerbe les inégalités préexistantes et affecte de manière incommensurable les communautés et les apprenants vulnérables, en particulier ceux qui vivent dans la pauvreté, les femmes et les filles et les personnes handicapées ;

Soulignant que :

10. L'éducation et les enseignants sont des agents clés favorisant la paix, la non-violence, la citoyenneté mondiale et le développement durable ;



11. La fermeture d'écoles et l'enseignement à distance tendent à renforcer les inégalités en excluant les personnes défavorisées, les élèves ayant des besoins spéciaux et d'autres élèves nécessitant une attention personnelle substantielle ;
12. Les modes d'enseignement alternatifs pendant la crise sont des mesures temporaires qui ne peuvent remplacer l'enseignement présentiel ;
13. Les enseignants et le personnel d'appui à l'éducation employés sous contrat à court terme et à durée déterminée, en particulier dans les établissements d'enseignement privés, sont devenus encore plus vulnérables en temps de crise ;

Invite :

14. Les gouvernements à veiller à ce que les enseignants et le personnel d'appui à l'éducation, en tant que travailleurs de première ligne, soient priorisés dans l'accès aux vaccins anti-COVID-19 ;
15. Les gouvernements consultent nécessairement les syndicats des enseignants dans la prise de décisions concernant la fermeture, la réouverture et la refermeture d'écoles, la fourniture limitée ou modifiée de l'éducation et les réformes de la politique professionnelle des enseignants adoptées en réponse aux crises ;
16. Les gouvernements à consulter les éducateurs, du fait de la fracture numérique actuelle, afin d'adopter le moyen le plus approprié de dispensation de l'enseignement et de l'apprentissage, ainsi que d'évaluer les élèves pour s'assurer que personne n'est défavorisé ;
17. Les gouvernements à faire face aux risques associés à la numérisation et à l'intelligence artificielle pour l'école et la communauté éducative, ainsi que pour la démocratie du fait de la surveillance, la violation de la vie privée, en particulier celle des enseignants et des apprenants ;
18. Les gouvernements et les employeurs à reconnaître que les syndicats jouent un rôle important dans les processus politiques de crise et que le dialogue social joue un rôle déterminant dans la résolution des conflits, en particulier en temps de crise ;
19. Les gouvernements et les employeurs à protéger les droits des enseignants et du personnel d'appui à l'éducation et ne pas utiliser la pandémie comme excuse pour ignorer ou affaiblir les conventions collectives existantes ;

Résout :

20. D'intensifier ses efforts et ceux des organisations membres de l'IE en Afrique pour défendre et promouvoir une éducation de qualité équitable pour tous, ainsi que le statut et les conditions de travail des enseignants et du personnel d'appui à l'éducation pendant et au-delà des crises actuelles.